



## **Plan directeur du Village de Limoges relatif à l'eau potable et aux eaux usées Traitement des eaux usées**

### **AVIS DE DÉPÔT DE MODIFICATION**

---

En 2013, la Municipalité de La Nation a complété le plan directeur du Villages de Limoges relatif à l'eau potable et aux eaux usées prévoyant une infrastructure de traitement des eaux usées qui pourrait répondre à ses besoins à long terme compte tenu de sa croissance et de son développement. La solution retenue pour le traitement des eaux usées était de construire une nouvelle usine de traitement mécanique des eaux usées, mais cette solution s'avérait trop onéreuse et la Municipalité est maintenant à la recherche de solutions moins coûteuses.

Une modification du Plan directeur a été apportée afin d'évaluer d'autres solutions de rechange au traitement des eaux usées par l'optimisation de la capacité du bassin. Le rapport de modification devrait être lu parallèlement au Plan directeur de gestion de l'eau potable et des eaux usées du village de Limoges (janvier 2013). Veuillez noter que seuls les changements au traitement des eaux usées proposés dans la modification font l'objet d'un examen.

De nombreuses solutions de rechange ont été identifiées et évaluées en fonction de leur capacité de répondre aux besoins à court et à long terme, d'être abordables, fiables, faciles à exploiter et acceptables sur le plan environnemental. Ces options ont aussi été évaluées en fonction de leur capacité de respecter les critères d'effluents moyens pour un débit de 3 500 m<sup>3</sup>/jour et les exigences de stockage, tel qu'énoncé dans le Plan directeur. Les options retenues pour une étude plus approfondie sont :

- Option A – Installation de prétraitement BioCord
- Option B – Réaménagement du bassin avec BioCord
- Option C – Traitement subséquent par réacteur de croissance immergé à demeure

Veuillez noter que chaque solution comprend la désinfection, le filtrage tertiaire et le contrôle du phosphore afin de respecter les critères d'effluents respectifs d'E.Coli, de solides totaux en suspension et de phosphore total.

Sur la base d'une évaluation plus approfondie, l'option A (Installation de prétraitement BioCord) est recommandée comme solution de rechange préférée. Le coût en immobilisation de cette solution est de 4,1 M\$. Les répercussions de la solution recommandée correspondent à celles présentées dans le Plan directeur, c'est-à-dire sans impact important.

La consultation du public s'est effectuée dans le cadre ouvert d'un Centre d'information publique (CIP). Des avis de convocation et de dépôt de modification ont été diffusés dans le site Web de la Municipalité, dans les journaux locaux, et aussi expédiés aux organismes et aux intervenants qui avaient déjà été identifiés lors du processus menant au Plan directeur. Aucun commentaire écrit n'a été reçu.

Par le présent avis, le Rapport de modification devient donc un dossier public ouvert à examen conformément aux exigences des évaluations environnementales municipales de portée générale. Le Rapport de modification et le Plan directeur peuvent être consultés en ligne ([www.nationmun.ca](http://www.nationmun.ca)), ou en personne aux endroits suivants :

**Municipalité de La Nation, Bureau principal**

958, route 500 Ouest

Casselman ON K0A 1M0

**Téléphone** : 613-764-5444 ou 1-800-475-2855

**Heures régulières** : 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi

On peut aussi obtenir de plus amples renseignements auprès de la Municipalité ou de son expert conseil :

**Municipalité de La Nation**

**Mary McCuaig, Directrice générale/Greffière**

958, route 500 Ouest

Casselman (Ontario) K0A 1M0

**Téléphone** : 613.764.5444 x222

**Courriel** : [mmccuaig@nationmun.ca](mailto:mmccuaig@nationmun.ca)

**R.V. Anderson Associates Limited**

**Beth Hamley, Coordinateur Environnemental**

220-1750 Courtwood Crescent

Ottawa (Ontario) K2C 2B5

**Téléphone** : 613.226.1844

**Courriel** : [ehamley@rvanderson.com](mailto:ehamley@rvanderson.com)

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits au greffière dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis. Si des questions relatives à la Modification ne peuvent être résolues grâce à des discussions avec la municipalité, la personne intéressée pourrait demander au ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de demander un arrêté en vertu de la partie II de la Loi sur les évaluations environnementales (communément appelé arrêté en vertu de la partie II). Les demandes doivent être transmises au ministre à l'adresse qui figure plus bas avant le 6 octobre 2016. Une copie de la demande doit aussi être expédiée au greffière municipal. Sous réserve de commentaires reçus concernant le présent avis, la Municipalité entend aller de l'avant avec la conception et la construction de ce projet en 2017.

**L'hon. Glen R. Murray**

**Ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique**

Étage 11, 77 rue Wellesley O.

Toronto ON M7A 2T5

**Téléphone**: (416) 314-6790

**Télécopieur**: (416) 314-8452

Cet avis a été publié le 6 septembre 2016.